

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18845**

Intitulé

MASTER : MASTER Master Droit mention Droit public spécialité Droit sanitaire et social finalité professionnelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Panthéon Assas - Paris 2, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Le Président de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), Recteur de l'académie de Paris

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Droit sanitaire et social forme des juristes spécialistes de Droit sanitaire et social maîtrisant des savoirs mais aussi des savoir-faire techniques nécessaires à la vie professionnelle.

Les titulaires du diplôme sont capables d'exercer tous les types d'activités auxquels le professionnel spécialiste du Droit sanitaire et social est susceptible d'être confronté notamment :

- gérer un établissement ou un service du secteur sanitaire.
- gérer un établissement ou un service du secteur social et médico-social.
- conseiller une association ou une entreprise œuvrant dans les secteurs sanitaire, social et médico-social.
- élaborer des projets de création ou d'extension d'établissements et de services dans les secteurs sanitaire, social et médico-social.
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des règles en vigueur dans les secteurs sanitaire, social et médico-social (au sein de l'administration centrale ou locale ou d'une instance administrative autre).
- rédiger des consultations en matière de droit sanitaire et social.
- conduire des missions d'inspection et d'audit, d'études de faisabilité et de conduite d'expérimentation de projets.

Afin d'assurer l'ensemble de ces activités, le titulaire du Master Droit sanitaire et social est apte à mobiliser des connaissances approfondies et à maîtriser un certain nombre d'outils. Il est capable de :

- maîtriser les règles fondamentales régissant les dispositifs d'aide et d'action sociales (organisation administrative, financière et contentieuse, accès aux prestations...) en vue de piloter des politiques d'action sociale ;
- maîtriser les règles fondamentales régissant le système de sécurité sociale (organisation administrative, financière et contentieuse, coordination des systèmes au niveau européen...) en vue de mettre en œuvre les politiques de sécurité sociale et de santé des caisses et établissements publics ou privés du secteur ;
- maîtriser les règles applicables aux établissements et services du secteur sanitaire (planification, autorisations, contrôle, gestion administrative, financière et comptable des établissements, droits des patients, gestion des personnels, responsabilité des structures et agents, relations avec l'ARS, outils de coopération...) en vue de mettre en œuvre des politiques publiques en fonction des spécificités du secteur sanitaire et de l'environnement des établissements sanitaires ;
- maîtriser les règles applicables aux établissements et services du secteur social et médico-social (planification, autorisations, contrôle, évaluation des structures, instruments de coopération, procédures de contractualisation, droits des usagers, responsabilité civile, pénale et administrative des personnels, gestion et statut des agents, gestion administrative, financière et comptable des établissements...) en vue de mettre en œuvre des politiques publiques en fonction des spécificités du secteur social et médico-social et de l'environnement des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- appréhender les compétences et les enjeux des autorités de tutelle et des partenaires institutionnels en vue de participer à l'orientation des politiques et aux décisions d'action, en relation avec les autorités de tutelle et les partenaires institutionnels ;
- maîtriser les instruments de gestion en vue de développer la capacité d'analyse stratégique de l'établissement dans l'objectif de renforcer son activité ;
- assurer la veille juridique en Droit sanitaire et social en vue d'actualiser ses connaissances en matière de lois, règlements, jurisprudence et doctrine et en vue de s'adapter aux évolutions de l'environnement juridique ;
- rechercher et réunir la documentation juridique en vue de procéder à une analyse complète des implications des textes règlementaires et législatifs.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans le secteur public ou le secteur privé couvrant le domaine sanitaire et social.

Le titulaire du Master Droit sanitaire et social peut exercer au sein de :

- Services sociaux (service social départemental, centre communal d'action sociale etc.) des collectivités territoriales (notamment communes, départements)
- Etablissements sociaux et médico-sociaux (maison de retraite, maison d'accueil spécialisé, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, centre d'accueil pour demandeur d'asile, etc.)
- Etablissements ou services du secteur sanitaire (cliniques, services de soins infirmiers à domicile, etc.)
- Associations ou fédérations d'associations œuvrant dans le secteur social et médico-social, le secteur sanitaire ou dans le secteur de

l'économie sociale et solidaire

- Entreprises privées intervenant dans le secteur social et médico-social ou dans le secteur sanitaire
- Organismes de sécurité sociale
- Administrations sociales et sanitaires déconcentrées

Le diplômé peut assurer tous types d'emplois exigeant un haut niveau de connaissances en particulier en Droit sanitaire et social, dans des fonctions d'organisation, de conseil et de contrôle de droit.

- Avocat spécialisé dans le droit des secteurs social, médico-social et sanitaire etc.
- Juriste dans des administrations sociales et sanitaires déconcentrées
- Responsable de services sociaux (CCAS, CIAS, centres sociaux etc.)
- Conseiller juridique d'associations
- Conseiller juridique d'entreprises privées œuvrant dans les secteurs social et médico-social ou dans le secteur sanitaire
- Responsable du service contentieux dans des organismes intervenants dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- Directeur d'établissements sociaux et médico-sociaux
- Directeur d'établissements ou services du secteur sanitaire
- Responsable ou conseiller d'organismes de sécurité sociale (après concours)
- Juriste dans les services sociaux des collectivités territoriales
- Inspecteur de l'action sanitaire et sociale (après concours)

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le master se déroule sur 2 années d'études.

L'accès au master 1 est ouvert aux titulaires d'une licence en droit.

L'accès au master 2 Droit sanitaire et social est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit et aux titulaires d'un diplôme de niveau au moins équivalent ou au bénéfice de la validation d'un niveau reconnu équivalent ou d'acquis liés à l'expérience professionnelle et aux travaux personnels des candidats, sur décision du responsable du Master professionnel. Le master 1 mention Droit public de l'Université Paris 2 est particulièrement adapté. L'accès au master 2 se fait sur dossier puis sur entretien.

La formation en master 1 mention Droit public est la suivante :

1er semestre :

UEF 1 - 20 ECTS

3 matières obligatoires avec TD selon l'une des options suivantes :

Option 1 Droit public des affaires

- Droit du service public
- Droit public de l'économie 1
- Droit de l'urbanisme

Option 2 Droit public général

- Droit du service public
- Contentieux constitutionnel
- Grandes doctrines juridiques, politiques et économiques

Option 3 Administration publique

- Droit du service public
- Contentieux constitutionnel
- Droit public de l'économie 1

UEC1 - 10 ECTS

3 matières obligatoires sans TD selon l'option choisie au titre de l'UEF1 :

Option 1 Droit public des affaires

- Droit de la concurrence
- Contentieux constitutionnel
- Grandes doctrines juridiques, politiques et économiques

Option 2 Droit public général

- Droit du service public
- Droit public de l'économie 1
- Droit de l'urbanisme

Option 3 Administration publique

- Sciences administrative
- Droit des collectivités territoriales
- Grandes doctrines juridiques, politiques et économiques

1 matière sans TD à choisir dans la liste suivante :

Option 1 et 2

- Droit des collectivités territoriales
- Droit de la concurrence
- Grands systèmes de droit contemporains 1
- Politiques de l'Union européenne
- Histoire du droit administratif et de l'Administration
- Droit administratif comparé
- Droit de l'action sociale et de l'aide sociale

Option 3

- Droit de l'action sociale et de l'aide sociale

‡ Un enseignement obligatoire d'anglais

2ème semestre :

UEF 2 - 20 ECTS

‡ 2 matières obligatoires avec TD selon l'une des trois options suivantes :

Option 1 Droit public des affaires

- Droit public de l'économie 2
- Droit des contrats publics

Option 2 Droit public général

- Droit constitutionnel général
- Droit international public 2

Option 3 Administration publique

- Droit constitutionnel général
- Histoire des idées politiques 2

UEC 2 - 10 ECTS

‡ 3 matières obligatoires sans TD selon l'option choisie au titre de l'UEF2 :

Option 1 Droit public des affaires

- Droit constitutionnel général
- Droit international public 2
- Histoire des idées politiques 2

Option 2 Droit public général

- Droit public de l'économie 2
- Droit des contrats publics
- Histoire des idées politiques 2

Option 3 Administration publique

- Finances locales
- Droit des contrats publics
- Politiques publiques

‡ 1 matière sans TD à choisir dans la liste suivante :

Option 1 et 2

- Droit de l'environnement
- Droit de la santé publique
- Droit constitutionnel comparé
- Aspects européens des droits fondamentaux
- Histoire des idées politiques 1
- Finances locales

Option 3

- Droit de la santé publique

ou

- Droit international public 2

‡ Un enseignement obligatoire d'anglais

‡ Un atelier de professionnalisation facultatif

La formation dispensée en master 2 Droit sanitaire et social est la suivante :

‡ Volet formation initiale : 60 ECTS

Cours

1) Droit de la protection sociale

A) Droit de la sécurité sociale : principes généraux

B) Droit de l'aide et de l'action sociales : principes généraux

2) Droit des secteurs sanitaire, social et médico-social : principes généraux

A) Principes généraux

B) Droit et économie de la santé

3) Droits sociaux fondamentaux

- Les sources externes (droit international, droit européen, droit communautaire)
- Les sources internes (protection juridictionnelle)
- Le champ d'application (droits des étrangers, harmonisation des droits et coordination des systèmes au niveau européen)

4) Contentieux social

- Contentieux de la sécurité sociale
- Contentieux de l'aide et de l'action sociales
- Contentieux de la tarification sanitaire et sociale

Séminaires

1) La planification des secteurs sanitaire, social et médico-social

- Le secteur sanitaire (carte sanitaire, schéma régional d'organisation sanitaire)
- Le secteur social et médico-social (autorisation, habilitation, retrait, coordination)

2) La gestion administrative, financière et comptable des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux

A) La gestion administrative

B) La gestion financière et comptable

a) dans le secteur sanitaire

b) dans le secteur social et médico-social

3) Les relations avec les usagers et les acteurs du système

A) Le statut et les droits de l'utilisateur

B) Les relations avec les acteurs du système (secteur sanitaire, secteur social et médico-social)

4) Le statut et la responsabilité des personnels et établissements de santé, sociaux et médico-sociaux

- La gestion des personnels (statut, conventions collectives, négociation dans le secteur sanitaire, social et médico-social)
- La responsabilité civile, pénale et administrative des personnels et établissements

5) Langue étrangère

Enseignements propres à l'apprentissage

Les étudiants ayant signé un contrat d'apprentissage suivent une formation en alternance : la moitié de la semaine chez l'employeur (entreprise, administration, association...), l'autre moitié à l'Université où ils participent aux mêmes enseignements que les étudiants de la formation initiale hors apprentissage.

Outre tous les enseignements de la maquette en formation initiale, les étudiants en formation en alternance bénéficient obligatoirement à l'Université d'un tutorat.

Les étudiants qui ne sont pas déjà engagés dans une activité professionnelle dans les secteurs sanitaire, social et médico-social doivent obligatoirement accomplir un stage d'une durée minimale de trois mois dans une institution relevant desdits secteurs.

; Volet formation continue : 60 ECTS

Enseignements sur 2 ans

1ère année

A) Enseignements communs :

- Droit du travail et de la sécurité sociale :
- Sociologie

B) Enseignements spécifiques

- L'organisation des secteurs sanitaire, social et médico-social
- La gestion des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux
- L'encadrement socio-économique de la gestion des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux :

2ème année

A) Enseignements communs :

- Droit du travail et de la sécurité sociale :
- Psychologie sociale
- Sociologie

B) Enseignements spécifiques :

- Le statut de l'utilisateur
- Les relations avec les acteurs du système

; Modalités de contrôle des connaissances

Dans le cadre de la formation initiale, le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des enseignements et s'effectue sous forme d'examens écrits, oraux, contrôle continu, stage et mémoire assorti d'une soutenance.

Des mentions sont attribuées :

17-20 : mention très bien

15-17 : mention bien

13-15 : mention assez bien

10-13 : mention passable

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le diplôme est délivré sur délibération du jury du master concerné. Le jury est désigné chaque année par le président de l'Université dans les conditions prévues à l'article L.613-1 du Code de l'éducation.
En contrat d'apprentissage	X	Le diplôme est délivré sur délibération du jury du master concerné. Le jury est désigné chaque année par le président de l'Université dans les conditions prévues à l'article L.613-1 du Code de l'éducation.
Après un parcours de formation continue	X	Le diplôme est délivré sur délibération du jury du master concerné. Le jury est désigné chaque année par le président de l'Université dans les conditions prévues à l'article L.613-1 du Code de l'éducation.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master.

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 octobre 2011 - n°20051889 - relatif aux habilitations de l'Université Paris 2 à délivrer des diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation - articles R613-32 à R613-37 relatifs à la VAE.

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Volet Formation initiale

2008-2009 : 162 candidatures - 44 admis à s'inscrire - 25 diplômés

2009-2010 : 143 candidatures - 39 admis à s'inscrire - 17 diplômés

2010-2011 : 123 candidatures - 36 admis à s'inscrire - 25 diplômés

2011-2012 : 138 candidatures - 51 admis à s'inscrire - 21 diplômés

2012-2013 : 134 candidatures - 37 admis à s'inscrire - 22 diplômés

Volet Formation continue

2008-2009 : 50 candidatures - 26 admis à s'inscrire - 19 diplômés

2009-2010 : 60 candidatures - 33 admis à s'inscrire - 27 diplômés

2010-2011 : 36 candidatures - 17 admis à s'inscrire - 11 diplômés

2011-2012 : 38 candidatures - 18 admis à s'inscrire - 16 diplômés

2012-2013 : 36 candidatures - 17 admis à s'inscrire - (La formation est sur 2 ans, les diplômés seront connus en 2013-2014)

Autres sources d'information :

Site internet de l'autorité délivrant la certification

Lieu(x) de certification :

Université Panthéon Assas - Paris 2 : Île-de-France - Paris (75) [Paris 5ème]

Université Panthéon-Assas Paris 2 - 12 place du Panthéon Paris 5ème

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Paris 2 - 12 place du Panthéon Paris 5ème

Historique de la certification :

Le master Droit sanitaire et social a pris la suite du DESS Droit sanitaire et social créé en 2004.